

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/05/2012

Réception par le Prefet : 14/05/2012

Publication : 18/05/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-5-12-3

Séance du vendredi 11 mai 2012

**CONGRES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES PTT, ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-12-4 du 7 décembre 2011 relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer une subvention de 700 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - PTT (ACVG - PTT) pour l'organisation de son Congrès national, du 22 au 24 mai 2012 à Horbourg-Wihr
- Autorise le prélèvement du crédit correspondant sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574, code/programme 3277.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente